



# Bulletin d'affiliation Année Scolaire 2011 / 2012

A renvoyer à l'OCCE 41 – 20 rue Guynemer – 41000 Blois (merci de conserver une copie de ce document)

Nom Etablissement : _____	<b>N° OCCE 41</b> (à renseigner précisément pour enregistrement)
Adresse : _____	
CP : 41 _____ Ville : _____	
Tél : _____ Mail : _____ @ _____	
Noms des mandataires : _____	

## 1°) COTISATION

	Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d'élèves		Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d'élèves
1			7				
2			8				
3			9				
4			10				
5			11				
6			12				

Le montant de la cotisation est de **1,75 €** par coopérateur (élèves & enseignants).

Attention, le nombre d'élèves doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » au cours de l'année (cf Circulaire de juillet 2008).

Nombre d'adultes affiliés : \_\_\_\_\_ **TOTAL** : \_\_\_\_\_ coopérateurs x 1,75 €

Nombre d'élèves affiliés : \_\_\_\_\_

<b>Cotisation</b>
<b>Montant A :</b>
_____ €

## 2°) ASSURANCE pour les activités de la coopérative (OBLIGATOIRE)

Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE et de son Président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyages, séjours, activités culturelles, ...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'Association Départementale pour la totalité de ses adhérents.

**Cette formule est obligatoire, elle se substitue à tout autre forme de contrat d'assurance de la coopérative.**

**Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'AD OCCE 41 qui fera suivre à l'assureur.**

Nombre total d'adhérents : \_\_\_\_\_ x 0,25 € = \_\_\_\_\_ €

(ST1)

Assurance des biens de la coopérative ou prêtés à la coopérative :

Montant des biens à assurer : \_\_\_\_\_ € - 2000 € = \_\_\_\_\_ x 0,00688 € = \_\_\_\_\_ €

(ST2)

<b>Assurance</b>
<b>Montant B :</b>
(ST1 + ST2)
_____ €

Attention, pour le 2<sup>nd</sup> degré, fournir l'attestation d'assurance (MAE ou MAIF) de l'établissement, à défaut, souscrire à cette même assurance.

## 3°) ABONNEMENT à Animation & Education (la revue pédagogique de l'OCCE)

Cochez la formule.

Formule Accès au Site : 5,50 €

Formule Accès au Site + A&E revue papier 24 pages : 6,50 €

Formule Accès au Site + A&E revue papier 44 pages : 10,00 €

<b>A &amp; E</b>
<b>Montant C :</b>
_____ €

## 4°) PARTICIPATION VOLONTAIRE

**Montant D :** \_\_\_\_\_ €

## 5°) CARTES D'ADHERENTS

Si vous désirez les recevoir, cochez cette case

**TOTAL : (Montant A + Montant B + Montant C + Montant D) =**

Date, lieu et signature des mandataires :

**TOTAL GENERAL**

\_\_\_\_\_ €

**A ENVOYER AVANT LE 30 OCTOBRE 2011 A L'OCCE 41, 20 rue Guynemer, 41000 Blois**



# Bulletin d'affiliation Année Scolaire 2011 / 2012

## Mode d'emploi

Ce bulletin d'affiliation est à envoyer au siège de l'association départementale **avant le 30 octobre**, une photocopie est à conserver dans les archives de la Coopérative.

### 1°) COTISATION

C'est la classe, tout entière, y compris les enseignants, qui adhère à l'**Office Central de la Coopération à l'École**. Tous les enfants d'une classe sont affiliés.

### 2°) ASSURANCE pour les activités de la coopérative

L'assurance, pour les activités menées dans le cadre de la Coopérative, est obligatoire. C'est l'Association départementale qui assure les participants et les biens. Soyez vigilants : vous devez assurer la totalité des adhérents. Les biens de la coopérative sont assurés jusqu'à 2000 euros. Pour assurer les biens supérieurs à 2000 €, vous devez renseigner le Montant ST2 du bulletin d'adhésion.

### 3°) ABONNEMENT à Animation & Education (A & E, la revue pédagogique de l'OCCE)

#### **A&E passe au numérique !**

Pour profiter des possibilités infinies offertes par les nouvelles technologies, l'internet... et rester au plus près de ses lecteurs, de leurs nouveaux modes de lecture et d'accès à l'information, Animation & Education évolue du papier au numérique. Pour cela, trois grands changements :

#### **Un nouveau site :**

Le site spécifiquement consacré à notre revue permettra aux abonnés de découvrir l'actualité d'Animation & Education, d'effectuer des recherches d'articles (depuis le n°160 de janv./fév.2001) et, bien sûr, d'accéder à leur espace abonné et, ainsi, de télécharger leur numéro d'Animation & Education... Ce site sera opérationnel en septembre 2011 : pour y accéder : <http://animeduc.occe.coop>

#### **Trois nouvelles formules d'abonnement :**

En plus de la traditionnelle version papier de la revue (A&E « 44 pages »), en septembre 2011, la possibilité sera offerte de s'abonner uniquement à la version numérique en ligne ou de s'abonner à un A&E « 24 pages » papier.

Les abonnements aux formules papier 44 ou 24 pages donnent évidemment accès à l'intégralité du numéro en PDF.

#### **A&E en 24 pages :**

Que contiendra ce numéro papier réduit à 24 pages ? La Couverture d'A&E renfermera :

- L'intégralité du Hors-Dossier du numéro, c'est-à-dire l'Edito, 4 Questions à, Suivi de projet, CoopéraMa, Tic et TICE, Echos des Eco'coop, Echos des groupes, Livres jeunesse et Images et Pages...
- L'ouverture du dossier et le sommaire intégral du numéro pour inviter les lecteurs à consulter leur revue en ligne.
- Deux articles du dossier : un article de fond (chercheur, politique, spécialiste du thème traité) et un reportage illustrant la thématique abordée.

### 4°) PARTICIPATION VOLONTAIRE

La participation volontaire, même si elle reste facultative bien sûr, permet à votre coopérative de participer aux frais de fonctionnement de l'association départementale.

### 5°) CARTES D'ADHERENTS

La carte d'adhérent est le seul lien direct entre les familles (qui sont en général nos premiers « financiers ») et l'association départementale. Elle est aussi la preuve de l'adhésion de la classe de l'élève à l'OCCE. Vous pouvez l'obtenir en nous la demandant.

Le projet global de l'OCCE est de contribuer à la formation de citoyens responsables et autonomes. Il est important que les parents soient informés des choix éducatifs qui concernent leurs enfants. La carte d'adhérent peut contribuer à ce dialogue important et nécessaire entre les enseignants et leurs partenaires.